EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 6

ACTUALISATION D'AP-CP

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre du budget supplémentaire de l'exercice 2017.

I - Création d'AP

a) Le projet du pôle petite enfance de La Gauthière fait l'objet de l'ouverture d'une AP en 2017, selon les éléments budgétaires suivants :

	2017	2018	Total
Chapitre 20 - Etudes	50 000	40 000	90 000
Chapitre 21 – Mobiliers Matériels	0	120 000	120 000
Chapitre 23 - Travaux	820 000	490 000	1 310 000
	870 000	650 000	1 520 000

b) Le projet d'aménagement des locaux de la Police Municipale fait l'objet de l'ouverture en 2017 d'une AP, selon les éléments budgétaires suivants :

	2017	2018	Total
Chapitre 20 - Etudes	0	0	0
Chapitre 21 – Mobiliers Matériels	0	65 000	65 000
Chapitre 23 - Travaux	150 000	700 000	850 000
	150 000	765 000	915 000

c) Le projet de reconstruction du hangar et de rénovation de l'ancienne fermette du Centre Socio Educatif de Theix fait l'objet de l'ouverture en 2017 d'une AP, selon les éléments budgétaires suivants :

	2017	2018	Total
Chapitre 20 - Etudes	0	0	0
Chapitre 21 – Mobiliers Matériels	0	12 000	12 000
Chapitre 23 - Travaux	300 000	215 000	515 000
	300 000	227 000	527 000

II - Modification de phasage d'AP

a) Travaux Eglise des Minimes : le phasage 2017 est augmenté de 160 000 € par prélèvement sur le dernier phasage du projet soit 2019

	2017	2018	2019	Total
MINIMES	196 510	300 000	230 000	726 510

b) Ravalement des façades : le phasage 2017 est augmenté de 50 000 € par prélèvement sur le dernier phasage du projet soit 2021

	2017	2018	2019	Total
RAVALEMENT	200 000	100 000	250 000	550 000

c) Aménagement urbain La Gauthière : le phasage 2017 est augmenté de 100 000 € par prélèvement sur le phasage 2018 du projet

	2017	2018	2019	Total
AU_LA GAUTHIERE	857 700	200 000	0	1 057 700

d) Aménagement urbain Kessler Rabanesse : le phasage 2017 est augmenté de 57 520 € par prélèvement sur le phasage 2020 du projet

	2017	2018	2019	2020	Total
AU_KESSLER	1 738 820	1 800 000	0	1 378 480	4 917 300

e) DSL programme d'investissement : le phasage 2017 est augmenté de 64 000 € par prélèvement sur les phasages 2020 2021 2022 du projet

	2017	2018	2019	2020 et au-delà	Total
DSL_PROG_INV	304 168,46	190 000	190 000	507 815,77	1 191 984,23

III - Augmentation d'AP

L'autorisation de programme du projet d'aménagement urbain de Champratel est augmenté de 545 000 € sur le phasage 2017

	2017	2018	2019	Total
Chapitre 20 - Etudes	200 000	0	0	200 000
Chapitre 23 - Travaux	1 435 000	890 000	540 000	2 865 000
	1 635 000	890 000	540 000	3 065 000

IV - Annulation d'AP

L'autorisation de programme relative aux travaux d'accessibilité des bâtiments (2017 – ACCESSIB) est annulée du fait de la contrainte de gestion de la pluralité des marchés et des projets liés. Les crédits de paiement 2017 demeurent inscrits hors AP et seront affectés selon la planification des projets nécessitant le recours à l'enveloppe des crédits de mise en accessibilité.
Il vous est proposé, sur la base de ces éléments, en accord avec votre commission, de valider les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 juin 2017
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN